

Retraites : quelques repères pour comprendre

Danièle Karniewicz préside le conseil d'administration du régime de retraite de base des salariés du secteur privé. Au nom de la CFE-CGC, elle négocie également le dossier des retraites avec le gouvernement. En avril elle donnait une interview au quotidien Les Echos, dont nous reprenons les points principaux.

Danièle Karniewicz souligne d'abord "une forte perte de confiance des cadres parmi les plus jeunes dans le système de retraites par répartition ; Nombre d'entre eux sont persuadés qu'ils ne bénéficieront pas d'un niveau de retraite correct avec le système actuel. Alors qu'ils n'ont aucune raison de ne pas y croire, sous condition que nous acceptions de ne pas mettre la tête dans le sable, que nous portions collectivement la volonté de bouger les lignes et de réformer. Le système est pérenne, mais il faut l'adapter dès maintenant pour tenir compte de la démographie et de l'allongement de l'espérance de vie".

Mais comment redonner confiance dans un système que l'on ne cesse de décrire en déficit, voire au bord de la faillite ? "Il faut, explique Danièle, définir un seuil de pension en dessous duquel on ne pourrait pas descendre lorsque l'on a cotisé toute sa carrière et que l'on dispose du nombre de trimestres requis. Ce seuil minimal doit être exprimé en pourcentage des derniers revenus d'activité, car la retraite doit rester un "salaire différé" en lien direct avec le salaire d'activité".

Si ce seuil est garanti pour les salariés ayant cotisé l'intégralité de leur carrière professionnelle au niveau du SMIC (ils toucheront alors 85 % de celui-ci durant leur retraite, grâce au minimum contributif), il n'est pas garanti pour les autres salariés du secteur privé. Introduire une notion de seuil, qui vaudrait pour l'ensemble des salariés aurait l'avantage d'être fédératrice, de rassurer et de lever les tensions entre les Français de statuts et de régimes de retraite différents. Resterait à trouver un consensus déterminant ce niveau minimal.

Le débat entre les différentes centrales syndicales, le gouvernement, les experts, la presse qui commente les positions des uns et des autres, porte principalement sur les différents curseurs et les marges de manœuvre envisageables : montant des cotisations, élargissement de



l'assiette des prélèvements, remise à plat des exonérations, durée d'activité...

Danièle Karniewicz rappelle que cette dernière "résulte de la combinaison de deux facteurs : durée de cotisation (41 annuités en 2012) et âge de départ, actuellement fixé à 60 ans". Mais elle note "que les jeunes commencent à travailler plus tard, après des périodes d'études, suivies de stages, voire de galères. Jusqu'à trente ans, leurs difficultés d'insertion sont aujourd'hui patentées, par rapport à ce que connurent les générations précédentes". Les trimestres de cotisation seront donc difficiles à valider, et l'augmentation des annuités les pénaliseraient douloureusement. Dans cette optique, relever l'âge légal de la retraite en bloquant le compte des annuités aurait l'avantage de mettre tout le monde à égalité pour les débuts dans la vie active sans opposer les parcours entre ceux qui travaillent plus tôt et ceux qui poursuivent des études. Après tout, les deux produisent de la richesse, différemment bien sûr, mais sans échelle de valeur eu égard au droit d'accès à la retraite.

"Seul le critère de l'âge autorise ce traitement équivalent", conclue-t-elle. Cela tombe bien, d'ailleurs, puisque c'est aussi cette solution qui permet de faire le plus d'économies d'ici à 2025-2030.

Reste une évidence, aux yeux de cette spécialiste. "Quelle qu'en soit la nature, il faudra recourir à des ressources supplémentaires pour financer les retraites. Soit en augmentant les recettes, soit en instaurant une nouvelle contribution, soit en redirigeant des prélèvements existants vers le système de retraites".

Les propos de Danièle Karniewicz proviennent d'un entretien avec Vincent Collen, des Echos



Et vous qu'en pensez-vous ?

Sur le site internet de la FIECI, nous lançons en mai une consultation de nos membres sur ce sujet brûlant. Quelles sont aujourd'hui vos craintes et vos espoirs ? Quels efforts êtes vous personnellement prêt à fournir pour préserver l'essentiel ? Que pensez-vous des principales propositions de la CFE-CGC ? Exprimez-vous, vos contributions seront mises en ligne, et les plus significatives seront présentées dans les prochains numéros de "Cadres & Avenir". Vos avis nous sont nécessaires, n'hésitez pas à vous exprimer !

Dans vos favoris, inscrivez le site de la FIECI : <http://www.fieci-cgc.org>